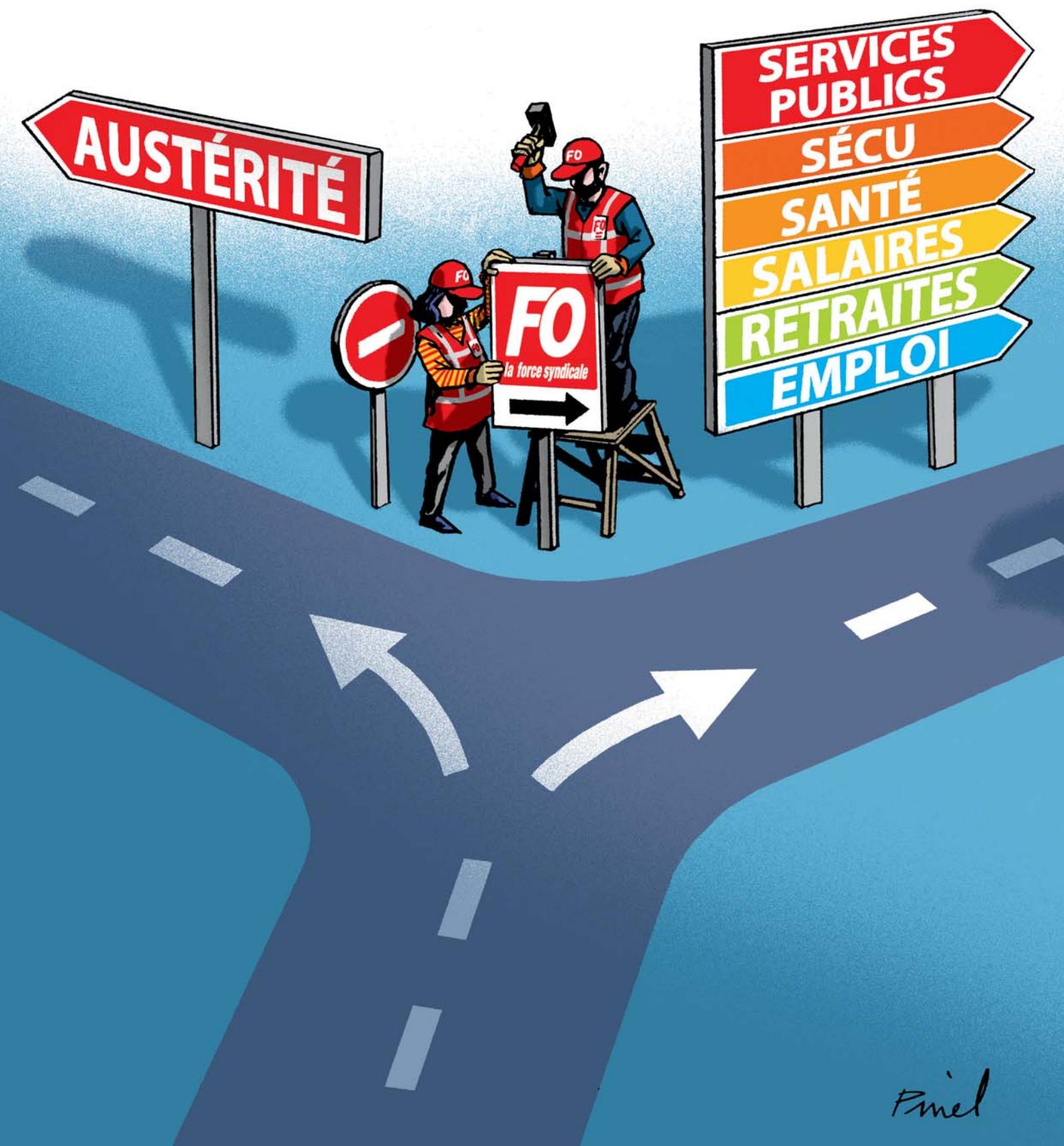


# inFO militante

N° 3421 du 19 mars au 1<sup>er</sup> avril 2025

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Pmiel





# « PAIN, PAIX, LIBERTÉ! »

**N**ous avons réagi au discours du président de la République, à la télévision, le 5 mars. Nous avons réagi parce que ce discours était alarmiste et inquiétant. Bien entendu, le contexte géopolitique change et les conflits se multiplient à travers le monde. C'est pourquoi nous avons voulu rappeler les valeurs de notre organisation syndicale, les valeurs qui nous unissent : pain, paix, liberté!

Notre communiqué soulignait aussi que sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

L'appel à l'engagement de chacun dans un effort de guerre n'a rien d'évident. Le contexte est aussi celui d'une France profondément divisée. Différentes enquêtes, notamment celles du CEVIPOF sur les fractures françaises, confirment à chaque fois l'ampleur du mécontentement, de la colère et de la défiance. On le ressent dans nos syndicats, chez nos adhérents. Alimenter encore la défiance en concentrant les efforts sur la défense au détriment des dépenses sociales et des services publics, ne ferait qu'alimenter encore la colère et la défiance...

Certes, la priorité budgétaire donnée à la défense peut venir soutenir notre économie et notre industrie. Mais il est regrettable que les mesures exceptionnelles annoncées (notamment sortir les dépenses de défense des règles de calcul du déficit au niveau européen) n'aient pas été mobilisées plus tôt pour d'autres priorités, pour stopper la désindustrialisation ou accélérer la lutte contre le changement climatique.

Surtout dans le contexte qui est le nôtre, où les finances publiques sont contraintes, par les erreurs de prévision et la facture du quoi qu'il en coûte, l'urgence se déplacerait sur l'armement plus que sur notre modèle social. Soyons vigilants! Le concours Lépine des mauvaises idées est lancé... on l'a vu avec la journée de

solidarité, les jours de carence dans la fonction publique, la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie... L'offensive sur le « *si généreux modèle social français* » trouve un regain de vitalité, avec pour idée centrale que les Français ne travailleraient pas « assez ». La tentation est grande, notamment du côté du patronat, de se saisir de l'occasion pour

pousser des mesures restrictives, pour ne pas dire provocatrices, sur les retraites ou la durée du travail : retraite à 70 ans pour le MEDEF et extension de la capitalisation, relèvement de la durée du travail à 36 heures hebdomadaires pour la CPME...

Ce n'est pas acceptable, nous ne renoncerons pas à nos droits, à nos acquis, à notre modèle social. Nous l'avons écrit, pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la Sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux.

FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

**Nous ne renoncerons  
pas à nos droits,  
à nos acquis,  
à notre modèle social**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# La justice sociale, le co

Alors qu'actuellement nombre de dirigeants usent d'un vocable belliqueux qui fait frémir la planète, avec en Europe un « réarmement » érigé au rang de préoccupation essentielle – ce qui induirait d'axer en ce sens la réindustrialisation et d'effectuer des choix dans les dépenses publiques, avertit déjà l'exécutif français –, les travailleurs, eux, n'entendent pas voir leurs droits sacrifiés. Et encore moins sur l'autel d'une austérité exacerbée, censée permettre le financement d'une économie de guerre. D'autant, souligne la confédération, que des moyens « peuvent être mobilisés » via la lutte contre l'évasion fiscale, la taxation des dividendes ou encore en puisant dans la « manne » des aides publiques. Dans un contexte déjà marqué par des difficultés sociales, ce que caractérisent notamment de nombreux plans sociaux, les travailleurs rappellent avec FO leurs revendications, entre autres sur les services publics, l'emploi, les salaires et les retraites.

## FO plus que jamais dans la défense du modèle social

Après l'adoption de textes budgétaires porteurs de mesures d'austérité, les finances publiques restent au cœur de l'actualité, d'autant que l'exécutif élève le « réarmement » au rang de préoccupation essentielle. Tout en visant toujours un déficit public ramené à 5,4% du PIB en 2025 et à 3% en 2029. L'effort initial prévu « devra être accru pour financer l'effort de défense sans doute dès cette année », avertit le ministre de l'Économie, Éric Lombard, cela sur fond de règle européenne sur les déficits publics (plafond de déficit à 3% du PIB) qui serait soudainement atténuée. Le 5 mars, le président de la République avait donné le ton, préconisant « de nouveaux choix budgétaires et des investissements supplémentaires », dont publics, « sans que les impôts ne soient augmentés ». Et appelant à « des réformes, des choix, du courage ».

### Efforts et sacrifices pour les salariés : FO dit non

Le 6 mars, en réponse, FO a exprimé son refus de tout surplus d'austérité. Les salariés n'ont pas à être contraints à « des efforts et des sacrifices ». Et de renvoyer pour la recherche de

moyens à la « manne » des aides publiques (173 milliards d'euros par an), la lutte contre l'évasion fiscale (estimée de 80 à 100 milliards par an) et la taxation des dividendes (100 milliards en 2024). Le 16 mars, Éric Lombard a préconisé, lui, « pour financer les infrastructures de défense », la mobilisation de l'épargne des Français, dont celle du Livret A (qui finance le logement social). Par ailleurs, « il faudra s'engager plus et cela demande de revoir notre modèle », indique-t-il. Sous-entendu social? Pour le ministre, il faudrait aussi améliorer le taux d'emploi, pour de meilleures recettes, sociales et fiscales. FO, signataire de l'ANI sur l'emploi des seniors, le souligne régulièrement. Reste qu'Éric Lombard ne dit mot sur l'utilisation de ces recettes. Il indique en revanche que « la politique de soutien aux entreprises doit être poursuivie », cela favorisant le recrutement des jeunes et le maintien des seniors en emploi. Le subventionnement public de l'emploi (prime d'activité, exonérations...) perdurerait donc, et toujours sans que ne soit évoquée une conditionnalité des aides publiques aux entreprises, ce que demande cependant FO.

Valérie Forgeront

## « Simplifier la vie » des entreprises : le contexte international en invité

Le projet de loi de « simplification de la vie économique », suspendu par la dissolution puis adopté par le Sénat en octobre, sera examiné à partir du 7 avril, à l'Assemblée. FO, qui a été auditionnée le 11 mars, demande que les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel siègent au Haut conseil à la simplification, qui sera créé et

chargé d'évaluer les normes applicables aux entreprises. FO s'oppose par ailleurs à ce que des réformes de simplification des démarches des entreprises se fassent par ordonnances. Elle alerte aussi sur les risques d'une facilitation de l'accès aux marchés de travaux et sur les dangers de faciliter le recours à la sous-traitance. Pour le ministre de l'Économie, Éric Lombard,

« simplifier la vie » des entreprises se justifie d'autant plus dans le contexte international. « On voit que l'Europe doit acquérir son autonomie stratégique », et pour cet objectif les investissements ne peuvent « pas passer par un accroissement des charges ou des complexités qui pèsent sur nos entreprises », déclarait-il le 4 mars.

V.F.

# Combat des travailleurs

## Pour FO, « l'accélération de la réindustrialisation » doit concerner tous les secteurs

« Nous entrons dans une nouvelle ère », a affirmé le président Emmanuel Macron lors de son allocution du 5 mars, appelant, avec les futurs financements – européens et français – pour l'économie de guerre, à « renforcer nos armées » et à « accélérer la réindustrialisation dans toutes nos régions ». Réindustrialiser sur la seule préoccupation du réarmement? Pour FO, cela ne peut être si restrictif. Elle revendique d'ailleurs, et depuis des mois, que l'industrie, tous secteurs confondus, soit « la priorité absolue » dans les choix économiques et appelle à des « actions concrètes » immédiatement. Emmenée par le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, la délégation FO, reçue le 7 mars au ministère de l'Économie, a insisté sur cette nécessité face aux enjeux de souveraineté et de transition énergétique. Les projets liés au secteur de la Défense pourront être « une

diversification bienvenue », a expliqué, dans ce contexte, FO-Métaux.

### Automobile : un plan européen « très insuffisant »

Faut-il rappeler l'urgence d'agir, alors que s'accroissent les restructurations dans la chimie, la sidérurgie et dans l'automobile,

sur fond de fin programmée du moteur thermique et d'arrivées de concurrents chinois très subventionnés? Publié le 13 mars, le baromètre industriel de l'État montre le retournement : il recense plus de fermetures d'usines en 2024 (-119) que d'ouvertures (+114). L'industrie automobile enregistre le plus grand nombre de fermetures d'établissements.

Présenté le 5 mars, le plan européen industriel d'action pour l'automobile, censé sauver une industrie en « danger de mort » selon Stéphane Séjourné, vice-président de la Commission européenne, déçoit. « Il est très insuffisant en termes de moyens financiers, comparé à ceux mobilisés par les Américains ou les Chinois pour protéger leur industrie dans la transition. Il ne permettra pas de stabiliser l'emploi, encore moins de le relancer », dénonce Olivier Lefebvre, secrétaire fédéral FO-Métaux chargé de l'automobile.

Élie Hiesse



© FRANCK CRUSIAUX/REA

## Chez Business France, FO inquiet du désengagement de l'État

La réindustrialisation a beau être le credo réaffirmé de l'exécutif, l'inquiétude est au plus haut chez les 1433 salariés de Business France, l'opérateur public dont le rôle sur l'export, l'attractivité et la création d'emplois n'est plus à démontrer. En 2023, il a accompagné 58% des 1815 décisions d'investissements étrangers en France, devant permettre la création et/ou le maintien de 59254 emplois d'ici 2026. Pour autant, l'exécutif n'a pas jugé bon de préserver de l'austérité budgétaire.

### La subvention de l'État en recul de 16 millions d'euros

Ainsi qu'annoncé lors du conseil d'administration du 12 mars, la subvention nette de l'État serait réduite à 87,4 millions d'euros en

2025, contre 103,4 millions d'euros en 2024. Soit 16 millions d'euros en moins. « L'effort exigé est presque deux fois plus important que celui inscrit dans le projet de loi de finances pour 2025 », dénonce Alain Cimaz, représentant syndical FO, inquiet pour le plafond d'emploi qui serait réduit de quinze ETPT.

L'inquiétude est d'autant plus importante que le poste de directeur général est vacant depuis le départ en septembre 2024 de Laurent Saint-Martin, actuel ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des Français de l'étranger. « Cela fragilise Business France vis-à-vis de ses partenaires et des opérateurs spécialisés du commerce international », appuie le RS FO, qui revendique « la nomination rapide d'un directeur général », et « la préservation des ressources financières et humaines » de l'opérateur public. Pour la croissance et la création d'emplois.

E. H.

# La justice sociale, le co

## Retraites : faire appel à la logique!



Michel Beaugas et Frédéric Souillot.

**E**n quittant la première réunion sur les concertations retraite le 27 février, FO dénonçait une mascarade. « Le gouvernement veut nous contraindre à n'avoir comme seule perspective que de reculer encore

l'âge légal ou d'augmenter la durée de cotisation, pour se conformer aux prévisions de la Cour des comptes », lançait alors Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. Loin d'ouvrir la

porte à un possible retour sur la réforme de 2023, (sur France Inter le 16 mars, François Bayrou s'est d'ailleurs prononcé contre un retour à l'âge légal à 62 ans), la lettre de cadrage du Premier ministre resserrait déjà l'étau. Elle demande aux syndicats « de rétablir l'équilibre financier » du système des retraites d'ici 2030, il y aurait donc 6,6 milliards d'euros à trouver selon la Cour des comptes. Son rapport estime encore que le déficit pourrait atteindre 15 milliards d'euros en 2035, et 30 milliards d'euros en 2045. La réforme injuste de 2023 ne suffirait donc pas : « Après 2040, les effets du recul de l'âge d'ouverture des droits à 64 ans se réduiront avec le temps », note-t-elle.

### Agir sur l'emploi des seniors et l'égalité salariale

Pour FO, ce déficit, tout relatif, est qui plus est à mettre en perspective avec le montant colossal des aides publiques (173 milliards d'euros), dont les exonérations accordées aux entreprises et qu'il faudrait conditionner. Mais pointant sans le dire la conditionnalité des aides comme un danger pour « la compétitivité des entreprises », à laquelle il demande aux syndicats d'être « attentifs », François Bayrou a fermé la porte à cette option. Si ce carcan a conduit FO à quitter la table des concertations, la confédération

## Réforme des retraites : dans la territoriale, la hausse des départs des femmes en invalidité

**L**es départs pour invalidité des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont en forte hausse : 5 200 personnes étaient concernées en 2010, 7 200 en 2023. Soit 25% de plus en treize ans, selon une étude de la Caisse des dépôts (qui gère la CNRACL) parue en février. Cette hausse s'explique en partie par les réformes des retraites successives, en particulier celle de 2010 qui a reculé l'âge légal de départ de 60 à 62 ans, explique l'étude. Dans le détail, celle-ci

montre que le phénomène touche particulièrement les femmes travaillant dans la territoriale. Alors que dans le versant hospitalier, le nombre de femmes partant en invalidité diminue légèrement au fil des générations, il augmente en flèche pour les femmes du versant territorial, et cela à partir de la génération 1951, première concernée par la réforme de 2010. Ainsi, pour celles en catégorie C, le taux est passé de 12,3% à 15,2% entre les générations 1951 et 1956.

### Les dispositifs de départ anticipé réduisent les risques

Pour expliquer ces écarts, la Caisse des dépôts met avant un accès inégal aux dispositifs de départ anticipé à la retraite, plus répandus pour les femmes à l'hôpital que dans la territoriale. Selon l'étude, ces dispositifs joueraient donc « un rôle d'amortisseur » important des départs en invalidité, lesquels augmentent avec le recul de l'âge de départ à la retraite.

Ariane Dupré

# Combat des travailleurs

continue d'œuvrer pour que soit amélioré, entre autres, le taux d'emploi des seniors, ce qui doperait le volume des cotisations et donc les recettes apportées à la Sécu. Le 4 mars, FO a demandé au Premier ministre de rouvrir une négociation inter-professionnelle autour des fins de carrière et de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Un dernier levier qui pleinement actionné apporterait, en termes de cotisations, une recette supplémentaire de plus de 6 milliards d'euros par an à la Sécu...

Ariane Dupré

## Les impayés des factures d'énergie ont explosé en 2024

Pour la quatrième année consécutive, en 2024 le nombre d'interventions des fournisseurs pour des factures d'électricité et de gaz impayées a augmenté de façon « préoccupante », constate le médiateur national de l'énergie. Selon son bilan paru le 6 mars, plus de 1,2 million d'interventions pour impayés ont été effectuées l'an passé, en hausse de 24% par rapport à 2023. Les difficultés des foyers à faire face au coût de l'énergie augmentent. Dans son baromètre de novembre dernier, le médiateur relevait que 28% des Français avaient eu du mal à payer leurs factures en 2024. Face à la hausse des incidents, le médiateur juge « essentiel » d'aider les ménages en difficulté, en augmentant le montant du chèque énergie et en revenant à son attribution automatique.

A. D.

## La France connaît un effondrement des emplois peu qualifiés

Alors que le gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre le plein-emploi en se focalisant sur la baisse du taux de chômage (lequel serait en hausse, à 7,6% mi-2025, annonçait l'INSEE le 18 mars), une étude du Conseil d'analyse économique (CAE), publiée début mars, propose plutôt d'améliorer l'insertion de certaines catégories de travailleurs sur le marché du travail.

Les auteurs ont analysé l'emploi et les heures travaillées sur cinquante-cinq ans en France, en Allemagne, au Royaume-Unis et aux États-Unis. Et ils constatent, spécifiquement en France, un « effondrement du taux d'activité des personnes peu qualifiées ». Le nombre total d'heures travaillées a ainsi baissé de 40% en trente ans, ce qui se traduit par « un éloignement accru de ces populations du marché du travail », chez les hommes comme chez les femmes.

### Le financement des missions locales en baisse

Autre constat, les Français travaillent en moyenne 100 heures de moins par an que les Allemands ou les Britanniques, et 300 heures de moins que les Américains. Selon les auteurs, cet écart ne s'explique pas par le fait que les personnes en emploi travailleraient moins d'heures qu'ailleurs, mais

uniquement par la faiblesse du taux d'emploi des jeunes et des seniors, à partir de 60 ans.

Ainsi, les 16-29 ans, une fois leurs études terminées, mettent plus de temps que leurs voisins européens à trouver un emploi. L'écart de taux d'emploi atteint 12 à 15 points en moins. La France connaît notamment une

plus forte proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Mais cela n'a pas empêché l'exécutif, dans la loi de finances 2025, de baisser de 5,8% les financements pour les missions locales, structures dédiées à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Clarisse Josselin



© FRANCK CRUSJALUX/REA



Ne pas oublier de s'abonner!

### BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... Téléphone : .....

Mail : .....

Tarif public  Tarif adhérent individuel

N° de carte : .....

Nom du syndicat : .....

Fédération de rattachement : .....

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,  
75680 PARIS Cedex 14  
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

### Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an      Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente [www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente](http://www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail [infomilitante@force-ouvriere.fr](mailto:infomilitante@force-ouvriere.fr) ou par téléphone 01 40 52 84 55



# Inaptitude et indemnité de licenciement

La Cour de cassation rappelle les règles de calcul de l'indemnité de licenciement pour un salarié en mi-temps thérapeutique.

Un salarié est engagé en 1989 à temps plein dans une entreprise. En 2017, il se retrouve en mi-temps thérapeutique, puis est arrêté pour cause de maladie en 2018.

Peu après, il saisit la juridiction prud'homale d'une demande de résiliation de son contrat de travail.

Il est licencié deux ans plus tard pour inaptitude et impossibilité de reclassement. Les modalités de calcul de son indemnité de licenciement sont effectuées sur la base de son mi-temps thérapeutique.

La cour d'appel rejette sa demande et le salarié forme un pourvoi en cassation.

Par un arrêt du 5 mars 2025, la Cour de cassation fait droit à sa demande, sur le fondement des trois textes sus-énoncés (n°23-20172) :

« Il résulte de la combinaison de ces dispositions que lorsque le salarié se trouve en arrêt maladie à la date de son licenciement, cet arrêt faisant suite à une période de temps partiel thérapeutique, le salaire de référence à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement est, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié, celui des douze ou des trois derniers mois précédant le temps partiel thérapeutique.

11. Pour débouter la salariée de sa demande au titre d'un reliquat de l'indemnité de licenciement, l'arrêt retient qu'un salarié à temps partiel pour motif

## CE QUE DIT LA LOI

**L'article L. 1132-1 du Code du travail dispose :**

« (...) aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, (...) en raison de son état de santé, de sa perte d'autonomie ou de son handicap, (...) ».

**L'article L. 1234-9 du Code du travail précise :**

« Le salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, licencié alors qu'il compte huit mois d'ancienneté ininterrompus au service du même employeur, a droit, sauf en cas de faute grave, à une indemnité de licenciement. »

**Enfin, l'article R. 1234-4 détermine les modalités de calcul :**

« Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié :

1° Soit la moyenne mensuelle des douze derniers mois précédant le licenciement, ou, lorsque la durée de service du salarié est inférieure à douze mois, la moyenne mensuelle de la rémunération de l'ensemble des mois précédant le licenciement;

2° Soit le tiers des trois derniers mois. Dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel, versée au salarié pendant cette période, n'est prise en compte que dans la limite d'un montant calculé à due proportion. »

thérapeutique ne peut pas prétendre, sauf sur le fondement de dispositions conventionnelles, à ce que le montant de l'indemnité de licenciement soit calculé sur la base des salaires qui auraient été perçus à temps plein.

12. En statuant ainsi, la cour d'appel a violé les textes susvisés. »

Cette interprétation avait déjà été énoncée dans un arrêt publié le 23 mai

2017 (n°15-22223) et reprise récemment dans un arrêt du 12 juin 2024 (n°23-13975), mais il semble que la Cour de cassation, par ce dernier arrêt publié, veuille en apporter la preuve de manière claire.

Le salaire à prendre en considération est donc celui versé lorsqu'il travaillait à temps plein.

Secteur juridique

# Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

**Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.**



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux<sup>(1)</sup>, prothèses auditives<sup>(2)</sup> perte de salaire<sup>(3)</sup>, invalidité<sup>(4)</sup>, incapacité permanente<sup>(5)</sup>, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations<sup>(6)</sup>
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

**La Macif et la FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.**



Pour en  
savoir plus,  
scannez ce  
QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Credit photo : Svitlanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

# DÉCHIFFRER L'ÉCONOMIE EN 2025

## AFFIRMER NOS REVENDICATIONS

**77**  
MILLIARDS

### LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES : EXORBITANTES !

**77 milliards d'euros** c'est le coût pour les finances publiques des exonérations de cotisations sociales en 2025. De nombreuses études ont conclu à l'absence d'effets sur l'emploi et la compétitivité des exonérations de cotisations, en particulier celles se situant au-delà de 1,6 Smic.

Depuis 2019 les exonérations de cotisations ont augmenté de 26%. Elles étaient alors de **61 milliards d'euros !**

La part des exonérations non compensées est seule responsable du déficit de la Sécurité sociale depuis 2018. Son coût est passé de **10 milliards d'euros en 2018 à 19 milliards en 2023**, une perte de recettes supérieure au déficit cumulé de la Sécurité sociale (hors Covid).

Ce système, en plus d'être très coûteux, encourage la création d'emplois à bas salaires. Les entreprises, subventionnées pour embaucher près du Smic, sont incitées à externaliser et à sous-traiter.

En période d'inflation, les employeurs ont intérêt à limiter les hausses de salaires sous le Smic, car cela compresse les grilles salariales et leur permet de bénéficier de nouvelles exonérations.

**100**  
MILLIARDS

### ÉVASION FISCALE

Au niveau mondial, l'évasion fiscale des multinationales (dans les paradis fiscaux) est estimée à **1 000 milliards** de dollars par an.

En France, la fraude fiscale est estimée entre **80 et 100 milliards** d'euros par an.

Pour FO, la lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics, ainsi qu'une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt.

À l'heure où le gouvernement cherche plus de **30 milliards** sur la dépense publique, il serait temps de s'attaquer réellement à la lutte contre l'évasion fiscale (fraude, optimisation) des grands groupes et très hauts patrimoines, champions de l'évitement fiscal.

ENTRE  
80 ET 100  
MILLIARDS

15,2

15,2

FRAUDE DÉTÉCTÉE

100

FRAUDE ESTIMÉE



-9 %

## FONCTION PUBLIQUE, UN PROBLÈME D'ATTRACTIVITÉ ?

Ces dernières années témoignent d'une certaine constance dans les décisions prises par les gouvernements : gel du point d'indice, limitation des embauches, réformes inspirées du « *new public management* », etc.

L'année 2025 sera une nouvelle année blanche pour la rémunération des agents de la fonction publique.

Le point d'indice, qui sert de base à la rémunération des fonctionnaires, est pourtant loin d'avoir suivi l'inflation.

Le pouvoir d'achat du point d'indice poursuit donc sa baisse, comme depuis trente ans, **affichant près de 9 % de perte rien que depuis 2019.**

La rémunération totale des fonctionnaires (incluant l'avancement à l'ancienneté, les primes ou encore la garantie individuelle de pouvoir d'achat) a progressé plus de deux fois moins vite que celle du secteur privé entre 2011 et 2021.



50  
MILLIARDS

## LES PROFITS ONT NOURRI L'INFLATION

Le taux de marge des entreprises atteint **33 % de la richesse produite en 2023**. La hausse du taux de marge des entreprises\* est de **deux points de PIB depuis 2019**, soit l'équivalent de **50 milliards d'euros**.

Que s'est-il passé ?

- la hausse brutale des prix de l'énergie et des matières premières a été en grande partie répercutée par les entreprises ;
- contrairement aux chocs pétroliers des années 70, l'inflation a été un moyen pour elles de maintenir leurs profits dans un contexte de baisse de la productivité et de stagnation économique ;
- le phénomène concerne surtout les plus grosses d'entre elles, souvent donneuses d'ordre dans les secteurs de l'agroalimentaire, du raffinage et du transport maritime.

\*La part des profits dans la valeur ajoutée.



155  
MILLIARDS

## DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE ROUGE... À QUI LA FAUTE ?

C'est le montant du déficit public en milliards d'euros en 2023.

C'est aussi **5.5 % du PIB**, un record hors période de récession.

Il a été creusé de près de **100 milliards d'euros** depuis 2019.

Le déficit était alors de 58.2 milliards d'euros.

Le creusement des déficits ne provient pas d'une hausse incontrôlée des dépenses mais d'une baisse des recettes.

Elles sont stables depuis 2017, passant en proportion du PIB de **57.6 % à 57 % en 2023**.

Il n'en demeure pas moins que le déficit public est instrumentalisé pour justifier une politique de coupes dans les dépenses publiques, notamment sociales.



60 %

## INÉGALITÉS : LE RETOUR À UNE SOCIÉTÉ D'HÉRITIERS

L'héritage joue un rôle prépondérant dans la constitution du patrimoine. **Aujourd'hui 60 % du patrimoine total des ménages en France est hérité.**

- Cette proportion était de 35 % au début des années 70.
- 40 % des Français n'héritent de rien.
- Le top 1 % des héritiers recevront 4.2 millions d'euros en moyenne. C'est 13 millions d'euros pour le top 0.1 %.

Autrement dit, les grandes fortunes sont avant tout le fruit d'un précédent héritage. Une situation qui favorise la constitution de dynasties familiales et accroît de façon considérable les inégalités sociales.

Rappelons que la France est un des pays au monde comptant le plus de milliardaires !

En 2021, **92 % du patrimoine total brut était détenu par la moitié des ménages les plus riches. 15 % du patrimoine total est détenu par 1 % de la population !**

100  
MILLIARDS

## DIVIDENDES : LES CHIFFRES VERTIGINEUX DU CAC 40

L'année 2024 est un record historique pour le CAC 40 qui a reversé près de **100 milliards d'euros** à ses actionnaires.

Ces versements se sont accrus de 60% depuis 2019.

Cette distribution a pris la forme de dividendes pour **73 milliards d'euros** et de rachats d'actions pour **25 milliards d'euros**.

À l'heure où les plans de licenciements se multiplient, les entreprises du CAC 40 ont ainsi reversé **66% des bénéfices** à leurs actionnaires.

Ces chiffres illustrent la prédation qu'opère la finance sur les richesses produites par les travailleurs.

200  
MILLIARDS

## LES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES EN 2023 : LA FRANCE CHAMPIONNE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Chaque année les entreprises bénéficient d'aides publiques liées à des dispositifs dérogatoires et autres subventions. Elles sont principalement composées de niches fiscales ou exonérations de cotisations sociales constituant une perte de recettes pour les services publics et la protection sociale.

Ces aides sont rarement évaluées et, lorsqu'elles le sont, certaines s'avèrent inefficaces, comme l'illustrent les exemples du Crédit d'impôt recherche (CIR) ou des exonérations de cotisations sociales au-delà de 1,6 Smic.

D'autres font l'objet d'une captation par des grands groupes internationaux qui délocalisent ensuite leur production.

À travers ces aides, les entreprises contribuent de moins en moins au financement des services publics. Le poids de la fiscalité est transféré sur les ménages devant supporter une fiscalité indirecte et anti-redistributive de plus en plus lourde.

Alors que certains estiment que la France doit réduire ses dépenses publiques pour assurer son désendettement, les aides aux entreprises sont étonnamment passées sous silence.

74  
MILLIARDS

## UNE POLITIQUE DES « CAISSES VIDES » AU PROFIT DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

Les recettes ont baissé de **74 milliards d'euros** depuis 2018 du fait d'une politique ayant multiplié les allègements fiscaux.

Ils ont fragilisé les finances publiques sans pour autant avoir eu les effets qu'ils prétendaient avoir.

Ces baisses incluent notamment :

- **39 milliards d'euros en faveur des entreprises**, parmi lesquelles la baisse de l'impôt sur les sociétés ; les impôts de production...
- **35 milliards pour les ménages** : suppression de la taxe d'habitation, ayant surtout bénéficié aux 20 % des foyers les plus aisés ; transformation de l'impôt sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière (IFI) ; mise en place du PFU.

Loin d'avoir ruisselé, les allègements fiscaux ont alimenté la spéculation sur les marchés financiers.

-0.1%

## C'EST L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES ENTRE 2021 ET 2023

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (en tenant compte de la composition des foyers) a stagné entre 2021 et 2023, malgré les mesures d'urgence mises en place par le gouvernement.

Cette évolution s'explique par le fait que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 10% durant cette période.

Toutefois, c'est une moyenne qui masque un creusement des inégalités entre ménages et une baisse importante du pouvoir d'achat pour une large partie de la population.

Le principal soutien au pouvoir d'achat a été la forte augmentation des revenus du patrimoine (dividendes, intérêts, loyers). Ces derniers ont augmenté de 20% en termes réels sur les deux dernières années.

À l'inverse, la fin des mesures exceptionnelles pour faire face à l'inflation en 2023 (indemnité inflation, prime exceptionnelle de rentrée, bonus du chèque énergie, remise carburant) a diminué le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres.

80  
ANS

## NAISSANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 2025, nous allons fêter les 80 ans de la Sécurité sociale.

En 1945, la France, exsangue, connaît un PIB nominal aux alentours de **10 milliards d'euros**.

Dans un élan de solidarité, la Sécurité sociale a été créée.

Quatre-vingts ans plus tard, le PIB est aux alentours de **3000 milliards d'euros**.

En conséquence nous sommes **300 fois plus riches** et on nous explique qu'il serait bon de changer notre système de protection sociale !



49 %

## NOTRE SÉCU EN DANGER

Les cotisations sociales ne financent plus que **49 % des 645 milliards d'euros** de recettes des régimes de base prévues en 2025 (contre plus de 95 % en 1980). Pour information, les recettes nettes du budget général de l'État s'élèvent à **312 milliards d'euros**. Par conséquent les recettes des régimes de base sont plus de deux fois supérieures à celles de l'État. On comprend donc mieux l'appétit féroce des gouvernements successifs qui veulent se l'accaparer !

Celles du régime de base ont été progressivement remplacées par la CSG (20 %) ainsi que d'autres impôts, taxes et contributions sociales (18 %), principalement la TVA (8 %), les taxes sur le tabac (2 %), les alcools (0.6 %), le forfait social (1 %) ou encore la taxe sur les salaires (3 %). La politique d'exonérations de cotisations patronales est en cause, laquelle s'est poursuivie sans relâche ces dernières années.

En attribuant des recettes fiscales à la Sécurité sociale pour compenser les exonérations, ce sont principalement les salariés qui financent ce que les employeurs ne paient plus, soit par leur consommation (TVA), soit par leur activité (CSG). Toutefois, cette évolution remet en question les droits ouverts par les cotisations ainsi que le droit de regard et de gestion confiés aux représentants des travailleurs.

# NOS REVENDICATIONS

- Pour **FO**, seule l'augmentation des salaires et du point d'indice est la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat du public comme du privé
- **FO** revendique le retour de l'échelle mobile des salaires de façon à augmenter les salaires en fonction de l'inflation
- **FO** revendique l'augmentation des pensions de retraites et des minima sociaux
- **FO** dénonce les politiques d'austérité au détriment des services publics
- **FO** revendique de rétablir une fiscalité progressive qui mette à contribution les hauts revenus et les revenus financiers
- **FO** demande de mieux conditionner, évaluer et contrôler les aides publiques aux entreprises
- **FO** demande l'abrogation de la loi sur les retraites

**FO**

SECTEUR DE L'ÉCONOMIE ET DU SERVICE PUBLIC

# Rendre effectif le droit à la santé



Le droit à la protection de la santé figure dans le préambule de la Constitution française. Bien qu'opposable, il n'est pourtant pas suffisamment effectif dès lors qu'on le confronte à la réalité de notre société. Face à ce constat, le Groupe VYV a choisi de porter l'ambition d'une santé accessible à tous et d'en faire sa raison d'agir.

## Plus de 7 Français sur 10 ont déjà renoncé à se soigner au moins une fois

Selon une enquête Groupe VYV - Viavoice, réalisée en janvier 2023, le renoncement aux soins est devenu un véritable phénomène de société, touchant une grande partie de la population française. Certains publics apparaissent comme étant plus impactés, c'est le cas de presque la moitié des étudiants (49 %) et de 61 % des personnes vivant dans des zones rurales où les délais d'attente découragent le recours aux soins. 82 % de nos concitoyens constatent des inégalités dans l'accès aux soins et la moitié les qualifie même d'importantes.

À ces chiffres, il convient d'ajouter la toile de fond d'inquiétudes plus globales : un système de santé en crise, une urgence de relocalisation de certains médicaments, le vieillissement de la population, pour ne citer que celles-là.

## Passer des constats aux solutions

Le socle de nos valeurs mutualistes qui fait de l'humanisme son point cardinal, nous appelle, comme il l'a toujours fait, à nous engager concrètement pour apporter de véritables réponses.

Le Groupe VYV, parce qu'il est un groupe de référence de santé et de protection sociale, souhaite donner plus d'impact à son action en proposant des solutions concrètes.

À travers une protection sociale de haut niveau, l'accès aux soins, le logement, l'accompagnement, le bien vieillir, le mieux-vivre son handicap, l'aide ou encore la parentalité, le Groupe VYV entend agir sur tous les déterminants de santé. Prévenir, anticiper et rendre accessibles les soins médicaux de qualité à tous sont des conditions essentielles du droit à la santé.

## Agir pour la santé, aux côtés de tous les acteurs engagés

En donnant à chacun les moyens d'agir sur ces déterminants (accès aux soins, alimentation, logement, prévention, activité physique...) nous encourageons nos concitoyens à devenir acteurs de leur santé. Mais parce que les déterminants relèvent aussi de choix sociétaux, nous entendons dans le même temps et avec la même énergie, pousser ces sujets sur la scène sociale. Ainsi, la question environnementale appelle de notre part des actions concrètes.

La prévoyance, grande oubliée des dispositifs sociaux, doit également trouver toute sa place dans la palette des réponses que nous devons apporter si nous voulons que la santé ne devienne pas le marqueur des inégalités de notre société.

**Agir pour que chacun accède à la santé, c'est avant tout agir ensemble, aux côtés de tous les acteurs publics et privés de la santé et des solidarités, pour travailler à une performance solidaire pour le bien de tous.**



Pour + d'informations, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

Découvrez nos actions pour une santé accessible à tous >



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE  
**vyv**

Pour une santé accessible à tous

# Royaume-Uni : le gouvernement taille déjà dans les prestations sociales

Alors que le service public de santé est toujours plus à la peine au Royaume-Uni, le système de protection sociale est sous la menace de coupes budgétaires importantes. Et les annonces commencent à tomber.

Quels services publics subiront les coupes les plus drastiques, tandis que le gouvernement a annoncé qu'il jugeait nécessaire de réaliser d'importantes économies pour rééquilibrer le budget? Le 18 mars est tombée une première annonce faite par la ministre du Travail : une coupe de 5 milliards de livres par an (près de 6 milliards d'euros) dans les aides/prestations aux personnes (3,6 millions) handicapées ou malades. Le 26 mars, la chancelière de l'Échiquier (ministre des Finances), Rachel Reeves, doit prononcer sa « déclaration de printemps », deuxième annonce des prévisions du budget national après une première déclaration à l'automne. Dans un contexte où le PIB est reparti à la baisse



© TAYFUN SALCI/ZUMA-REA

en janvier et où le gouvernement cherche à augmenter le budget militaire, les finances publiques sont menacées d'austérité.

Outre les énergies vertes et la fonction publique – qualifiée de « bureaucratie »! –, le gouvernement vise donc la protection sociale. La ministre Rachel Reeves a jugé que ce système « coûte trop cher » et qu'il convient de le « réformer ». Sont pointées, entre autres, les dépenses liées aux indemnités de maladie, en forte augmentation. En 2024, elles s'élevaient à 65 milliards de livres (75,16 milliards d'euros), 25% au-dessus du niveau d'avant la crise du Covid. Le gouvernement prévoit qu'elles augmentent encore, à 100 milliards de livres d'ici la fin du mandat. Cette évolution est liée à un système qui « pénalise notre économie en maintenant trop de personnes piégées dans des allocations chômage », estime Rachel Reeves.

## La poste danoise renonce à distribuer le courrier

À l'heure où le courrier papier est en crise partout dans le monde, l'opérateur historique de la poste danoise, PostNord, a pris une décision radicale : au 31 décembre 2025, il cessera de distribuer les lettres des Danois afin de se recentrer sur la livraison de colis. Ce bouleversement entraînera la suppression d'un tiers de ses effectifs : 1500 postes sur 4600. L'an dernier, l'opérateur avait subi de plein fouet l'ouverture du secteur à la concurrence, ce qui l'avait privé de la compensation financière associée à la responsabilité du service postal universel. Des opérateurs privés, notamment le distributeur DAO, sont attendus pour prendre le relais.

### Net abandon de la mission postale publique

Au même moment, la poste allemande a pour sa part annoncé la suppression à venir de 8000 emplois (*a priori* sans licenciements secs), tandis que le service postal des États-Unis est menacé de perdre son indépendance. FO alerte sur ces renoncements de plus en plus concrets, en France comme ailleurs, à assurer la mission de service public du courrier qui permette la couverture de l'ensemble du territoire et cela dans l'égalité de traitement de tous les citoyens.

F. D.

### Des millions de soins en suspens

Une pseudo-explication qui en outre ne peut occulter l'état alarmant du secteur de la santé et de la prévention au Royaume-Uni. En plus du bouleversement durable lié à la pandémie, le système de protection sociale doit faire face au vieillissement de la population, et ce, en subissant les effets de décennies de sous-investissements dans le National Health Service (NHS). Plus de sept millions de soins, dont des soins urgents, sont aujourd'hui en attente faute de lits ou de personnel pour les assurer. De quoi alimenter le cercle vicieux des arrêts maladie.

Fanny Darcillon



# Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

La loi de financement de la Sécurité sociale promulguée le 28 février entraîne plusieurs conséquences. Le seuil d'exonération des cotisations sociales sur la rémunération des apprentis est abaissé. Le 1<sup>er</sup> mars, ce plafond, qui était fixé à 79% du Smic, est passé à 50% du Smic. Cette mesure fait planer le risque d'une baisse des salaires pour les jeunes en formation. Par ailleurs, la réforme des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie dans le secteur privé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Les indemnités seront calculées toujours sur la base de 50% du salaire, mais avec un plafond de 1,4 Smic (et non plus de 1,8 Smic). Enfin, du côté des allègements de cotisations patronales, les plafonds d'éligibilité aux dispositifs de réduction ont été abaissés (pour les périodes d'emploi à partir du 1<sup>er</sup> janvier). Ils passent de 2,5 à 2,25 Smic pour les cotisations d'Assurance maladie et de 3,5 à 3,3 Smic pour celles relatives aux allocations familiales. **S. D.**

## SMIC SALAIRE

**11,88 €**

Le Smic a augmenté de 2% au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



## SÉCURITÉ SOCIALE

**3 925 €**

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3925 euros (plafond annuel de 47100 euros) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 contre 3864 euros en 2024. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



## ALLOCATIONS FAMILIALES

**148,52 €**

Pour 2 enfants à charge (plafond).

**338,80 €**

Pour 3 enfants à charge (plafond).

**529,10 €**

Pour 4 enfants à charge (plafond).

**190,29 €**

Par enfant en plus à charge.

**74,26 €**

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



## CONSOMMATION

### Indice des prix à la consommation (INSEE)

**+0,0%**

en février 2025 (+0,2% en janvier 2025).

**+0,8%**

en février 2025 sur un an (+1,7% en janvier 2025).

En février 2025, les prix à la consommation demeurent stables sur un mois et augmentent de 0,8% sur un an.



## COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

**9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### SÉCURITÉ SOCIALE

**6,90%** Assurance vieillesse.

**0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

#### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

**3,15%** Tranche 1.

**8,64%** Tranche 2.

**0,024%** Apéc.

**0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**0,86%** Tranche 1.

**1,08%** Tranche 2.



## FONCTION PUBLIQUE

### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2023

**4,92 €** (brut) **Valeur du point.**

**5907,34 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

**1801,74 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.

**11,10%** **Retenue pour pension.**

**9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

#### RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

**Base de cotisation :** sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation :** 5% employeur et 5% fonctionnaire.

# Chez Michelin, les craintes sur l'emploi toujours plus vives

**Le leader mondial du pneumatique se sépare de 1254 salariés, lesquels partent avec des primes et des congés de licenciement bien en deçà des moyens du groupe. Au vu de la stratégie industrielle de délocalisations en cours, FO craint pour l'avenir d'autres sites.**



© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

**C**lap de fin pour les usines Michelin de Cholet (Maine-et-Loire) et de Vannes (Morbihan). Les négociations du PSE annoncé début novembre, condamnant 1254 emplois, viennent de s'achever sur une note amère pour les salariés des deux sites, spécialisés dans les pneus de poids lourds et camionnettes. L'employeur devra verser à chacun d'entre eux 40000 euros brut de prime de licenciement, avec une majoration de 1250 euros par année d'ancienneté, et un congé de reclassement de deux à six mois de salaire

selon l'âge. C'est près de deux fois moins que ce que demandait l'intersyndicale, à laquelle participe FO notamment.

Pour les syndicats, c'est donc un plan au rabais compte tenu des moyens du groupe – 1,9 milliard d'euros de bénéfice net en 2024 – et du préjudice subi par les salariés. « *Michelin a une fâcheuse tendance à profiter des aides*

*de l'État puis à faire des PSE, dénonce Emmanuel Dubarre, secrétaire général adjoint de la Fédération FO de la Chimie. Sa stratégie est de diminuer les effectifs en France, de délocaliser et de produire des pneumatiques dans des pays à moindre coût de main-d'œuvre.* » Après des fermetures en série ces vingt dernières années, FO craint que Michelin ne s'arrête pas là et que certains sites aient une épée de Damoclès au-dessus de la tête. La situation de l'usine de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire), qui tourne à

environ 50% de ses capacités, inquiète particulièrement.

## **Une question de souveraineté économique**

La direction de Michelin met en cause la surcapacité des sites de Cholet et de Vannes, la baisse des ventes de pneumatiques ainsi que la concurrence asiatique. Autant de contrariétés qui ne l'ont pourtant pas empêchée de distribuer 974 millions d'euros de dividendes en 2024. Dans son rapport, le cabinet d'expertise mandaté par le Comité social et économique (CSE) de Michelin a d'ailleurs mis en doute le motif économique avancé par la direction pour ces fermetures de sites.

« *J'espère que Michelin va réfléchir un peu à sa stratégie industrielle* », lance, sans illusions toutefois, Emmanuel Dubarre, fustigeant le danger de telles fermetures : que la France « *devienne un désert industriel* ». Or, rappelle-t-il, cela ne peut qu'alarmer, notamment du point de vue de la souveraineté économique. « *Si l'on revivait un épisode comme celui de 2020 avec le Covid, on risquerait de se retrouver le bec dans l'eau car on n'aurait plus de production en France.* »

**Fanny Darcillon**

# **Auchan : FO refuse de cautionner un PSE au rabais**

**C**oup de théâtre chez Auchan : l'accord sur le PSE, qui prévoit 2389 licenciements, est finalement acté. Après l'avoir refusé le 12 mars, deux jours après le premier syndicat du groupe a finalement accepté de signer l'accord, le rendant ainsi majoritaire, avec trois syndicats signataires. Pour FO, qui a refusé de signer, ce revirement est incompréhensible. Faute d'accord initial, la DREETS avait prolongé la procédure de consultation du CSE central jusqu'au 9 avril. « *Le temps jouait pour nous. Nous*

*aurions pu négocier des améliorations en matière de reclassement. Là, les avancées sont minimes* », assène Franck Martinaud, délégué syndical FO chez Auchan Retail.

## **Pas de maintien intégral du salaire lors d'un reclassement**

Pour justifier son changement d'avis, le premier syndicat du groupe annonce avoir obtenu, en cas de reclassement interne, six mois de plus de maintien

de salaire (vingt-quatre mois au lieu de dix-huit mois). Mais malgré une prime majorée, le maintien du salaire restera partiel, et dégressif après deux ans. « *Le maintien total de la rémunération n'est plus assuré si un salarié trouve un emploi moins bien payé dans un autre magasin. C'est du jamais vu dans nos PSE!* », pointe Franck Martinaud, qui y voit un précédent dangereux. FO contestait ce plan social en raison de reclassements au rabais.

**Ariane Dupré**

# Bus de Cergy : un accord enfin signé après quatre mois de grève

Le conflit emblématique des chauffeurs de bus de Cergy et Conflans, en région parisienne, s'est achevé sur une victoire avec la signature, le 10 mars, d'un accord jugé « satisfaisant » par FO. En grève depuis le 7 novembre, ces salariés refusaient la dégradation de leurs conditions d'emploi dans le cadre de l'ouverture des réseaux à la concurrence.

C'est groggy, mais la tête haute, que les chauffeurs de bus des agglomérations de Cergy et Conflans ont mis fin, le 10 mars, à quatre mois de grève. Un accord a enfin pu être signé entre FO, syndicat ultra-majoritaire, et FSO, la filiale du groupe Lacroix-Savac qui avait remporté, en janvier 2024, l'appel d'offres lancé par IDFM, l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France.

Le nouvel employeur et les représentants du personnel avaient jusqu'à fin mars pour trouver un accord de substitution visant à harmoniser les conditions de travail et de rémunération des 480 salariés issus des deux dépôts jusqu'alors indépendants.

Dans cet accord âprement négocié, les salariés, qui ont fait preuve tout au long du conflit d'une détermination sans faille, ont obtenu un certain nombre de garanties concernant le maintien de leurs acquis, de leurs conditions de travail et de leur niveau de rémunération. Une grille unique de salaire sera notamment appliquée à tous les chauffeurs. Initialement, la direction souhaitait instaurer trois grilles différentes, une pour les salariés de Cergy (ex-Stivo), une autre pour ceux de Conflans

(ex-Transdev) et une dernière pour les nouveaux embauchés.

## Les discussions se poursuivent autour des plannings

« Ça a été dur, mais FO est parvenue à mettre en échec le système pensé par Île-de-France Mobilité pour faire liquider les acquis sociaux des salariés par les entreprises, groupes et fonds d'investissement chargés des délégations de service public en région parisienne », se félicite l'UD FO du Val-d'Oise.

Son secrétaire général, Vincent Vilpasteur, très actif dans les pourparlers,

a longtemps reproché à la direction sa déloyauté dans les négociations. C'est la nomination en janvier dernier d'une médiatrice, à la demande de FO, qui a permis de sortir les discussions de l'enlisement. Les propositions de cette dernière ont servi de base à l'accord qui a été signé.

Les chauffeurs ont repris le volant le 11 mars. Mais les discussions se poursuivent sur l'organisation des plannings. C'est notamment l'imposition d'une nouvelle organisation du travail, avec des temps de pause et des temps de battement extrêmement réduits entre deux rotations, qui avait déclenché l'appel à la grève.

Clarisse Josselin



© C. JOSSELIN

# Aux côtés des éboueurs du Grand Nancy, FO dépose un préavis de grève de longue durée

La menace d'un deuxième acte de mobilisation des éboueurs du Grand Nancy plane sur la direction de RIMMA-Veolia. Les salariés, chargés de collecter les déchets dans la métropole, ont déjà tenu cinq jours de grève en février pour protester contre une réorganisation supprimant vingt-deux tournées hebdomadaires. « Malgré la signature, le 22 février, d'un accord de sortie de crise qui revenait sur cette réorganisation, la direction maintient sa volonté de supprimer ces tournées hebdomadaires »,

explique Renato Chérière, DS FO. Or cette suppression impactera à la fois les conditions de travail des salariés mais aussi l'efficacité de la collecte des déchets.

## Protéger les acquis sociaux

FO dénonce « une stratégie pour minimiser l'accord passé et une forme de trahison », et a donc déposé un préavis de grève du 14 mars au 31 décembre 2025. Si de premières réunions se sont

tenues, indique Renato Chérière, le syndicat maintient son préavis de grève. Et pour cause. « La direction nous a indiqué vouloir revenir sur des acquis sociaux vieux de vingt ans, comme le paiement de la pause de vingt minutes... » De quoi attiser un peu plus la colère des salariés, qui n'excluent donc pas de reprendre la grève. D'autant, pointe le militant, qu'ils ont le soutien de la population. « Lors de la grève de février, on nous a même apporté des croissants! »

Chloé Bouvier

# La Redoute : avec FO, la lutte des salariés du site de logistique de Wattrelos

**Alors que la direction de La Redoute a annoncé l'externalisation des 322 emplois de l'entrepôt Quai 30 de Wattrelos dans le Nord, la section syndicale FO se bat pour des mesures sociales dignes. Des négociations sont en cours.**

« **N**ous sommes déterminés », annonce Nordine Ouali, DS FO au sein de La Redoute. « C'est bien simple, on ne peut tout simplement pas lâcher alors que le transfert est prévu pour le 1<sup>er</sup> juin. » Cette date butoir, la direction de l'entreprise l'a annoncée aux 322 salariés du site de logistique basé à l'entrepôt Quai 30, à Wattrelos (59). Les emplois seront externalisés, transférés à l'entreprise ID Logistics. Celle-ci dépend de la convention collective des transports. Or, jusqu'à présent,

les salariés du Quai 30 dépendaient de la convention de la vente à distance. Le transfert vers ID Logistics, « on nous l'a annoncé lors d'un CSE extraordinaire le 6 février dernier », indique Nordine Ouali. Pendant plus d'un mois, la direction a refusé des négociations, tandis que la section FO – soutenue par la section fédérale Commerce et VRP de la FEC-FO et le syndicat FO du Commerce du Nord – détaillait ses revendications, notamment le maintien des acquis sociaux et une prime de transfert de 50 000 euros par salarié. Depuis début mars, des mobilisations se tiennent à l'extérieur du site, notamment des barrages filtrants. Le 12 mars, six salariés dont deux délégués FO et deux adhérents ont été assignés au tribunal. « Une intimidation et du chantage de la part de la direction », fustige le militant. Le 14 mars, jour de l'audience, les militants ont pu compter sur la mobilisation de leurs collègues de l'entrepôt,

venus en nombre les soutenir devant le tribunal de Lille.

« **Entre 15 et 20 euros par année d'ancienneté** »

Le même jour se tenait aussi – enfin! – une première réunion de négociation. Mais la proposition de la direction n'a fait que raviver la colère. « Si nous avons obtenu le maintien de nos acquis, la direction ne propose que 1400 euros de prime de transfert par salarié! », s'emporte Nordine Ouali. « On parle de salariés avec vingt ans d'ancienneté pour les plus jeunes, jusqu'à quarante ans pour les plus âgés. Cela revient à leur donner entre 15 et 20 euros par année d'ancienneté. C'est tellement méprisant. » Un mépris qui vient s'ajouter à un sentiment d'abandon et de trahison. Car si La Redoute externalise les emplois du Quai 30, elle garde cependant les lieux et les machines. « On se débarrasse de nous comme des malpropres. » Autant dire que les salariés n'entendent pas lâcher leurs revendications. Une seconde réunion de négociation devait se tenir le 18 mars, et, à nouveau, les salariés entendaient organiser une mobilisation pour montrer leur détermination. **Chloé Bouvier**



D.R.

# SNCF : des bénéfiques records mais de faibles hausses de salaires

Avec 1,5 million d'euros de bénéfices engrangés pour plus de 7 milliards d'euros de marge, la SNCF a battu un nouveau record en 2024. « Cela porte à sept le nombre de semestres bénéficiaires consécutifs, ce qui n'est jamais arrivé dans l'histoire de l'entreprise », souligne FO-Cheminots.

En regard, la fédération dénonce la faiblesse des augmentations générales accordées aux cheminots, « inférieures à l'inflation depuis des années ». Elle

estime à 15% le recul des salaires moyens constants (tenant compte de l'inflation) sur les dix dernières années.

## Augmenter la productivité

Si la direction explique que les augmentations se font par le biais de primes ou d'intéressement, FO dénonce « une politique utilisée pour diviser les cheminots ». Elle précise que la part de la masse salariale à déduire du chiffre

d'affaires a été divisée par deux entre 1991 et 2022.

Selon la fédération, la politique de filialisation menée par la direction vise à accentuer ce mouvement. « Que ce soit au fret, au TER, à Transilien, on voit déjà que l'objectif central est l'augmentation générale de la productivité », dénonce FO-Cheminots, qui appelle à l'organisation d'une véritable mobilisation pour l'augmentation générale des salaires.

**Clarisse Josselin**

# La Sécu a 80 ans



© F. BLANC  
Éric Gautron,  
secrétaire  
confédéral  
chargé  
du secteur  
de la protection  
sociale collective.



**c'est défendre le paritarisme, c'est se battre pour la justice sociale**

*Bienvenue dans le monde du travail - Episode 85 : Les 80 ans de la Sécu: <https://www.force-ouvriere.fr/video-episode-85-les-80-ans-de-la-secu>*

**Q** uatre-vingts ans. Une vieille dame. Pourtant la Sécu n'a jamais été aussi moderne qu'aujourd'hui, dans un monde qui nous l'envie. En France, elle est un amortisseur de toutes les crises.

Pour les Français, sans le savoir ou le percevoir, elle est présente dans nos vies quotidiennes. Qui pense encore à la « Sécu » en sortant de chez le médecin? Qui n'a pas pratiqué le tiers payant, sans avoir eu besoin de sortir un seul euro, après avoir mis dans le lecteur sa carte vitale plutôt que sa carte bancaire? Qui se demande, en sortant de la pharmacie, à combien se monte sa facture de médicaments? La Sécu est bien là, pourtant invisible, dans notre quotidien.

Maladie, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, mais aussi autonomie, la Sécu est avec nous dans toutes les étapes de notre vie et nous l'utilisons selon nos besoins après y avoir contribué selon nos moyens.

L'autre branche de la Sécurité sociale c'est l'URSSAF, qui se charge de collecter les cotisations qui financent notre système. Mais aujourd'hui, cette cotisation finance à peine la moitié de notre Sécu. Cette inversion a dévoyé le système originel car c'est l'impôt qui vient maintenant compléter ce financement. Or la spécificité de la

cotisation c'est qu'elle ouvre des droits, contrairement à l'impôt qui est soumis aux choix politiques. Nous le vivons en ce moment particulièrement quand se fait jour le débat entre financer une économie de guerre ou affecter l'argent au social. La conséquence pour les assurés, c'est la double voire la triple peine. D'une part nous cotisons, d'autre part nous compensons, avec nos impôts, les quatre-vingts milliards d'exonérations de cotisations patronales et en plus nous subissons les économies imposées à la Sécu (baisses de remboursements, franchises médicales ou diminutions d'indemnités journalières).

C'est pour cela que Force Ouvrière défend le model initial de la Sécurité sociale comme un vrai choix de société. La cotisation ouvre des droits, constitue le paritarisme et fonde notre salaire différé.

Quand Georges Buisson présente, le 31 juillet 1945, son rapport pour la création de la Sécurité sociale devant l'Assemblée consultative provisoire, il parle d'une « redistribution du revenu national, destinée à prélever sur le revenu des individus favorisés les sommes nécessaires pour compléter

les ressources des travailleurs ou des familles défavorisées ». Il posait ainsi les jalons du précepte « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

C'est à cette vieille dame si moderne, pilier de notre République sociale, intimement liée à notre organisation, que Force Ouvrière rendra hommage tout au long de l'année à l'occasion de ses 80 ans. Nous parlerons de son histoire, de son financement, de ses missions et de son avenir. Car malgré cette date anniversaire, la Sécu est toujours sous le feu nourri des attaques visant à renforcer son étatisation. Citons, à titre d'exemple révélateur, la volonté de supprimer le service du contrôle médical.

Mais c'est tous les jours, de chaque année, que notre organisation milite pour la Sécurité sociale, que ce soit au niveau confédéral, mais aussi dans les régions et les départements, notamment avec les militants FO qui siègent comme administrateurs et conseillers dans toutes les caisses de Sécu. Nous sommes un grand réseau Force Ouvrière au service et pour la défense de la Sécurité sociale. Nous sommes la Sécu.

**Secteur de la protection sociale collective**

# Documentaire : derrière le miracle technologique, les soutiers de l'IA



« Les sacrifiés de l'IA », un documentaire d'Henri Poulain, 1h13 minutes, disponible jusqu'au 17 juin 2025 sur [www.france.tv](http://www.france.tv)

**Un documentaire révèle les dessous de cette « intelligence artificielle » dont les applications envahissent peu à peu notre quotidien au prétexte de le simplifier.**

**U**ne voiture qui évalue plus vite que son conducteur les risques potentiels sur la route? Un chatbot qui répond à toute heure aux questions que l'on souhaite poser à son banquier? Des offres d'emploi qui tombent présélectionnées dans votre boîte mail? Cela nous simplifie la vie, mais le jeu en vaut-il la chandelle? C'est la question que pose Henri Poulain, réalisateur du documentaire *Les sacrifiés de l'IA*, diffusé sur France 2. Car derrière tous ces services accessibles via nos smartphones, tablettes et autres assistants personnels dits « intelligents » se cachent certes des machines, mais surtout les humains qui les entraînent.

Selon la Banque mondiale, il y aurait entre 150 et 430 millions de dataworkers dans le monde. Ils lisent et sont chargés d'annoter et de classer des contenus (textes ou images) en tout genre. La plupart de ces travailleurs sont soumis à des conditions de travail indécentes. Il leur est interdit de communiquer entre eux, ils sont recrutés sous clause de confidentialité, mal payés, exposés à des contenus violents sans aucun soutien psychologique... On les empêche même de se syndiquer.

## Payés juste assez pour survivre

L'enquête d'Henri Poulain se fonde sur le travail de plusieurs chercheurs. Milagros Miceli, sociologue berlinoise, a rencontré ces petites mains de l'IA. Ce sont des prisonniers, des réfugiés, mais surtout des habitants de pays en voie de développement. « On ne les paie jamais assez pour leur offrir des perspectives d'avenir, juste assez pour survivre », dénonce la chercheuse. Ana Valdivia, de l'université d'Oxford, s'inquiète de l'impact de l'intelligence artificielle sur les communautés. Elle fait le lien avec l'exploitation des ressources naturelles, soulignant combien cette société des algorithmes est gourmande en énergie, en minerais, en eau. Et alors qu'Emil Torres, philosophe et historien américain, alerte sur les idéologies qui soutiennent ce type de développement, le Britannique James Muldoon souligne à quel point l'ignorance du grand public quant aux dessous de l'IA permet à cette exploitation des hommes et des ressources de s'installer. Un documentaire qui fait froid dans le dos au vu de la puissance actuelle des géants de la tech, y compris au niveau politique.

Sandra Déraillot

## Télévision

### Secrétaires, un métier à travers le temps

Dans un documentaire au format original, Arte se penche sur le métier de secrétaire. Le dispositif de ce film met en présence dix professionnelles de différentes générations avec des archives audiovisuelles et iconographiques représentant leur fonction de 1870 à nos jours. Les documents, issus des premières heures de la photo, du cinéma, de la publicité et de la télévision, appuient l'évolution de l'image attachée à ce métier. Les dix témoins redécouvrent ainsi comment leurs missions, d'exclusivement masculines, sont devenues essentiellement féminines; comment la fonction a pris son essor au fil de la diffusion de l'instruction, de la mécanisation des tâches, du développement de l'administration; ou encore comment le métier, d'abord réservé aux jeunes filles issues de la petite et moyenne bourgeoisie



dans l'attente du mariage, s'est progressivement ouvert aux classes populaires, permettant une vraie carrière. Un film aussi intéressant que touchant.

S. D.

« Et l'homme créa la secrétaire », de Michèle Dominici, 52 minutes, à voir en ligne sur [arte.tv](http://arte.tv) jusqu'au 29 septembre.



© F. BLANC

## Sabine Pruvost, une battante aux côtés des salariés de Lidl

**Sabine Pruvost, 57 ans, est déléguée centrale FO chez Lidl et adjointe manager d'un magasin à Laval, en Mayenne. Très active dans l'intersyndicale qui a appelé à une grève historique début février, elle est sur le pont pour défendre les conditions de travail et la rémunération des salariés.**

« **Ç**a demande un peu d'organisation, mais on y arrive toujours », lance en riant Sabine Pruvost après être parvenue à dégager un créneau pour une interview dans son emploi du temps millimétré. Le rendez-vous se fera devant le siège de Lidl, en région parisienne, en amont d'une conférence de presse organisée par l'intersyndicale pour alerter sur la dégradation des conditions de travail dans l'entreprise.

La militante est entrée chez Lidl comme caissière en 1994 à Laval, en Mayenne. Elle avait 26 ans et un BEP commerce en poche. L'enseigne, récemment implantée en France, faisait alors du hard-discount. La salariée devient cheffe-caissière, puis adjointe-manager. « On en bavait, mais on était jeunes. La polyvalence de nos métiers, c'est aussi ce qui les rend attractifs, le temps passe plus vite. Et dans les petits magasins, l'équipe est très soudée », poursuit-elle.

Elle qui n'aime pas l'injustice ni « les petits chefs qui jouent les coqs » décide de se syndiquer en 2002. « J'ai choisi FO par rapport à ce que je lisais dans les tracts, j'aimais la qualité de l'information, la défense des salariés, et il y avait toujours des petits dessins rigolos », explique

Sabine, dont le beau-père était aussi adhérent FO.

Elle s'imagine alors juste prendre une carte syndicale. Mais deux jours après son adhésion, elle est contactée par le délégué central qui lui propose de se présenter aux élections prévues six mois plus tard. « Il n'avait plus personne dans ma région et il cherchait du monde à mettre sur les listes. Nous nous sommes rencontrés et je me suis lancée », explique la militante.

D'abord élue DP suppléante, elle devient titulaire et siège dans différentes instances. Déléguée centrale depuis 2020, elle est désormais détachée à temps plein mais elle continue d'aller sur le terrain. « J'ai besoin de savoir quelles sont les problématiques, je dois maîtriser ce que je défends en réunion », ajoute la militante au franc-parler.

### Grève massive

Et sur le terrain, la colère gronde. Les salariés se sont massivement mis en grève à l'appel d'une intersyndicale le 7 février dernier. « Ils sont au bout du rouleau. On n'avait jamais vu autant de monde mobilisé dans autant de magasins », souligne Sabine. Ils

dénoncent la dégradation des conditions de travail, des hausses de salaire insuffisantes, la fixation d'objectifs de performance inatteignables et la volonté de la direction d'ouvrir tous les magasins le dimanche matin dès juin 2025.

Concernant les salaires, les NAO 2025 se sont achevées le 5 février sur une augmentation générale de 1,2%, soit un peu en dessous du niveau de l'inflation. S'y ajoute une prime de 180 euros brut qui ne sera versée qu'aux salariés ayant au moins quatre ans d'ancienneté, soit moins de la moitié des effectifs.

« Il y a une intensification de la charge de travail, c'est très compliqué depuis deux ans et on nous dit qu'on va devoir faire des concessions, en baver un an de plus et travailler le dimanche », dénonce Sabine.

FO, dans le cadre de l'intersyndicale, vient de demander la tenue d'un CSE extraordinaire pour lancer une expertise économique. « La direction nous dit que l'entreprise va mal, qu'il n'y a plus d'argent, c'est ce qu'on va vérifier », poursuit la militante. En fonction de l'avancée des négociations qui se poursuivent avec la direction, un nouvel appel à la grève pourrait être lancé prochainement.

Les semaines qui viennent seront encore chargées pour la mère de famille de quatre enfants, toujours enjouée mais qui sait aussi poser ses limites.

« Le syndicalisme, c'est du lundi au dimanche. Mais le dimanche, je mets mon téléphone en silencieux », ajoute-t-elle.

Clarisse Josselin



...

# Journée nationale

# FO JEUNES

8 AVRIL 2025

9H30  
17H30



CONFÉDÉRATION FO - SALLE LÉON JOUHAUX